OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES par la Chambre de Commerce de la Ville de Lyon, au Comité du Commerce de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *concernant l'Ordre de Malte, & envoyées, le 23 Juillet 1790, à M.* TOURNACHON, *Député du Commerce de Lyon, qui en a fait lecture au Comité des Députés extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France.*

LES avantages que Malte procure au commerce de France, ſont ſi ſolidement démontrés, ſoit dans les mémoires que cet Ordre a préſentés à l'Aſſemblée Nationale, ſoit dans les obſervations très-juſtes de la Chambre du Commerce de Marſeille, ſoit, enfin, dans des conſidérations politiques & commerciales qui ont paru récemment, que l'on ne s'attachera pas à les remettre de nouveau ſous les yeux de l'Aſſemblée Nationale. On ne diſcutera pas non plus ſi la politique fait une néceſſité de conſerver & maintenir l'alliance avec l'Ordre de Malte.

Mais la Chambre de Commerce de Lyon ne peut ſe diſpenſer, pour ſon commerce particulier, de joindre ſes réclamations à celles des autres Villes commerçantes. Elle oſe eſpérer qu'elles pourront mériter l'attention des Réprĕſentans de la Nation, lors de leur délibération future concernant l'Ordre de Malte.

Le commerce immenſe que la ville de Lyon fait avec Marſeille, le débouché que ſon port nous offre, non-eulement pour nos propres manufactures, mais pour

toutes les autres eſpèces de marchandiſes dont Lyon eſt pour ainſi dire l'entrepôt, doivent nous rendre communs tous les évenemens qui pourroient altérer, ou diminuer les avantages dont Marſeille jouit, pour l'exportation de ſon commerce; & aſſurément, le plus grand malheur pour cette Ville, ſeroit la perte de l'alliance avec l'Ordre de Malte.

Les ſuites funeſtes qui réſulteroient pour le commerce de Marſeille, de la moindre méſintelligence avec Malte, n'influeroient que trop ſur celui de cette ville; les pertes en ſeroient incalculables.

Les marchandiſes que nous portons chaque année dans le Levant, montent à des ſommes très-conſéquentes, elles nous laiſſent la plupart le bénéfice de la main d'œuvre, & l'avantage de la conſommation de celles de nos Colonies. Les retours en coton, en laines, en ſoies, & différens autres articles, ne ſont pas moins conſidérables, puiſqu'ils ſont évalués à trente millions; la majeure partie ſont des objets dont nous avons beſoin pour nos manufactures.

Toutes les Manufactures de France en général ſont intéreſſées à la proſpérité de ce commerce, parce que toutes y participent; les unes en reçoivent les matieres qui leur ſont néceſſaires, les autres y verſent le produit de leur induſtrie.

L'intérêt même de nos Colonies eſt intimement lié à notre commerce du Levant, c'eſt un grand débouché de leurs productions, & il eſt démontré que la perte de celui-ci entraineroit bien-tôt celui de l'Amérique.

Les croiſieres preſque continuelles que Malte fait contre

les Barbarefques, favorifent & protégent fingulierement ce commerce, elles procurent, en tout tems, à notre navigation marchande, une fécurité dont notre pavillon jouit plus particulierement que ceux des autres Nations; notre Marine Royale a plufieurs fois, en tems de guerre, éprouvé l'utilité de fon Port; les preuves en font trop multipliées pour les rappeler ici. Perfonne ne les ignore, & fi notre commerce avec la Sicile, la Tofcanne, la République de Gênes, tous les Ports d'Efpagne, & ceux de la Barbarie, a fleuri depuis fi long-tems, peut-être devons-nous cette profpérité aux croifieres de l'Ordre, qui, en écartant les Pirates qui très-fouvent infeftent ces côtes, nous mettent à l'abri de leurs infultes.

A ces obfervations très-briévement retracées ici, mais développées dans le plus grand détail dans celles de la Chambre de Commerce de Marfeille, nous en ajouterons une uniquement, relative à la ville de Lyon.

Depuis longues années, cette Ville eft en poffeffion de faire des fournitures d'une affez grande conféquence pour cet Ordre: toileries pour l'Hôpital, objet confidérable, & qui fe renouvelle toutes les années; toiles pour les foldats, tant de terre que de mer; draperies pour l'habillement de ces mêmes troupes; galons d'or & d'argent pour les uniformes. Outre toutes ces fournitures faites à l'Ordre, les Négocians de l'Ifle fe fourniffent de divers articles, en tous les genres, foit pour la confommation de l'Ifle, foit pour vendre dans la Sicile, & le Lévant en échange des articles de productions de leur pays.

Il n'eft donc pas douteux que fi Malte faifoit un traité

particulier avec quelque Puissance étrangere, Lyon seroit privé de la vente de la majeure partie de ces marchandises, & que son commerce en souffriroit des pertes irréparables.

D'après ces observations, on ne peut se refuser à reconnoître l'utilité, & la convenance de l'alliance avec l'Ordre de Malte, pour le commerce de la Nation Françoise dans la Méditerranée.

La ville de Lyon ose donc espérer qu'actuellement que l'Administration du Commerce n'est plus concentrée dans les mains d'un seul Ministre, que dans un tems où l'Assemblée Nationale s'occupe de la régénération complette de la France, que dans ce tems, où l'utilité du commerce est si bien reconnue, les Représentans de la Nation apercevront dans le commerce de la Méditerranée des avantages inappréciables pour la France, avantages qu'elle perdroit, par la moindre infraction dans les traités.

De l'Imp. de la Veuve d'Houry, *rue Haute-Feuille*, N°. 14.